

Bilan de la CEM

2021-2022



Sommaire

Introduction

1. *Cadre et rôle de la CEM*
2. *Composition*
3. *Charte de fonctionnement*

Rapport d'activités

1. *Environ 80 participants*
2. *Plénières et groupes de travail*
3. *Réalisations*

Bilans et perspectives

1. *4 démarches de bilan*
2. *Pistes de réflexion pour le renouvellement*

Annexes

Introduction



Introduction

Cadre et rôle de la CEM

La délibération du 21 décembre 2020 installait la Commission Extra-Municipale et définissait une phase d'expérimentation de 2 ans à l'issue de laquelle il devait être procédé à une évaluation de son fonctionnement pour y apporter, si nécessaire les modifications d'organisation qui s'imposeraient.

Le Conseil Municipal affirmait sa volonté politique de créer un outil propre à organiser une véritable démocratie participative, destiné à associer les citoyens et les associations locales à la vie de la commune, à favoriser leur dialogue avec les élus, et à faire appel à l'expertise d'usage de la société civile meylanaise.

C'est dans cet objectif que la CEM a été créée, destinée à rendre les Meylanais acteurs d'une politique sur les questions d'urbanisme, d'environnement, des mobilités et du climat. Le rôle de cette CEM était de constituer une force constructive de proposition pour les élus, de rendre des avis, tout en étant un laboratoire d'idées innovantes, et également une instance de vigilance sur la vie de la collectivité.

La CEM a un rôle consultatif, la décision finale relevant du choix du conseil municipal qui demeure seul habilité, sur proposition du maire, à prendre les décisions au regard de l'ensemble des aspects de la gestion de la commune.

Composition

Par la délibération de 2020, cette instance était composée de 3 collèges : politique, associatif et habitants, dans un objectif de diversité de représentation des Meylanais et Meylanaïses (genre, âge, CSP, quartier, ...).

Collège politique

- 3 élus titulaires de la majorité municipale et leurs suppléants en nombre égal
- 1 élu titulaire issu de la minorité « Sincèrement Meylan » et son suppléant
- 1 représentant du courant politique « Pour Meylan » et son suppléant
- 1 représentant du courant politique « Meylan demain » et son suppléant

Collège associatif

- 10 représentants des associations meylanaïses et leurs représentants suppléants en nombre égal issus des unions de quartier, monde économique, représentants de parents d'élèves, représentants de personnes en situation de handicap...

Collège habitants

- 10 habitants retenus suite à l'appel à candidature organisé par la Ville début 2021

Charte de fonctionnement

La CEM a fonctionné en s'appuyant sur une Charte de fonctionnement, élaborée par les membres au cours des 6 premiers mois de fonctionnement. Elle s'est appuyée sur une plénière, un bureau et des groupes de travail répondant à des saisines ou auto-saisines.

Cette charte est consultable en annexe.

Après une expérimentation de 2 ans, un bilan de son fonctionnement a été réalisé. Des ajustements de missions, de composition et de modalités de fonctionnement seront proposés dans une logique d'amélioration.



Plénière 2022



Entrée de ville – restitution travaux étudiants – 2022



Soirée Climat – 2022

Rapport d'activités



Rapport d'activités 2021-2022

Environ 80 participants

50 personnes ont été membres de la plénière (titulaire ou suppléant) et 30 habitants ont contribué à au moins un groupe de travail. La liste des participants aux plénières et groupes de travail est consultable en annexe.

18 plénières et 8 Groupes de Travail

Les habitants, associations et élus se sont emparés de ces sujets variés et ont construit ensemble des avis sur des thématiques complexes et transversales

Entre février 2021 et janvier 2023, la CEM s'est réunie à 18 reprises en plénières et a conduit :

- 6 groupes de travail en saisine (PLUI, Projets Urbains, Mobilités, PCAET, Entrée de Ville, Inovallée-Est/Malacher),
- 2 groupes de travail en auto-saisine (Haies et Clôtures, Réseau Meylanais de Chaleur Urbain)

Elle a contribué à un Groupe de réflexion sur la Biodiversité et à l'élaboration de la Charte Communale Urbanisme.

Réalisations

Les réalisations ayant fait l'objet d'une validation en plénière sont de nature diverse :

- Charte de fonctionnement
- Avis dans le cadre de concertations préalables ou règlementaires : deux avis sur PLUi modification n°1, un avis sur concertation préalable pour l'amélioration de la C1+,
- Diagnostic : questionnaire Entrée de Ville,
- Alerte ou motion : motion sur Plan de Circulation Vercors-Granier, motion Budget Climat, alerte sur le Réseau meylanais de Chaleur Urbain
- Réunion publique : soirée "La Planète, vous la voulez bleue ou bien cuite",
- Contribution méthodologique : Charte Communale, Plan Marche, Atelier Charlaix

Il reste à finaliser quelques travaux :

- document pédagogique sur les Haies et Clôtures,
- enquête Stationnement Malacher,
- enquête Ville-Parc

Bilan et perspectives



Bilans et perspectives

4 démarches pour un bilan

Le bilan, lancé en octobre 2022, a été réalisé à partir de :

- Questionnaires individuels adressés aux participants à la CEM,
- Synthèses réalisées par les Groupes de Travail,
- Échanges au sein des services,
- Revue par les élus de la majorité.

La synthèse et les échanges sur ces bilans ont été partagés au cours de trois plénières de la CEM (les 6/10, 17/11 et 13/12 2022) et d'une rencontre entre membres de la CEM et du Conseil Municipal le 3/01/2023.

Bilans individuels

- Enquête menée du 10 au 17/11/2022 via un questionnaire en ligne
- Sur les missions, la composition, le fonctionnement, les sujets traités et l'articulation avec le grand public
- 22 répondants, dont 20 membres de la plénière

Sur les missions, les répondants sont plutôt satisfaits du travail réalisé par la CEM en matière de propositions et d'avis rendu. En revanche, ils sont moins satisfaits du rôle d'animation du débat public et sur l'auto-évaluation des groupes.

Globalement satisfait sur la composition et les modalités de fonctionnement, les répondants ont globalement été refroidis par le travail dans l'urgence sur certains sujets (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi, axe de circulation Vercors-Granier) et des validations par mail complexes sur certains dossiers.

Ils proposent des améliorations en matière de

- Composition : augmenter le collège habitants, renforcer la diversité
- Application et respect de la charte : meilleur suivi des Groupes de Travail, formalisme à renforcer,
- Efficacité interne de la CEM : planifier, construire des avis de façon plus collective, mieux préparer, piloter
- Rapports avec les élus : clarifier le processus, mieux communiquer
- Lien avec les habitants : faire connaître les travaux, organiser des rencontres,
- Communication par tous les canaux disponibles
- Valorisation de l'engagement des membres et le résultat des travaux

Par ailleurs, ils suggèrent de :

- Consolider le fonctionnement entre membres
- S'accorder sur les moyens mis à disposition
- Ouvrir la CEM
- Mettre en place un cadre d'échanges avec les élus
- Revoir la question de la confidentialité

Quelques sujets ont été mis au débat lors de la plénière du 13/12/2022

- Modifier le périmètre d'intervention de la CEM au vu des difficultés rencontrées sur les projets métropolitains ?
- Peut-on améliorer le lien avec les élus ?
- Comment rendre la CEM plus impactante et créer des dynamiques d'implication ?
- Modifier la composition ?
- Changer certaines modalités pour être plus visible ?

Bilan par les groupes de travail

Plusieurs Groupes de Travail – GT ont préparé leur bilan entre novembre et décembre 2022 sous la responsabilité de leurs pilotes.

- GT Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (sous-groupes Meylan Ville-Parc, Mixité Sociale)
- GT Projets Urbains
- GT Mobilités
- GT Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET
- GT Haies et Clôtures
- GT Réseau Meylanais de Chaleur Urbain - RMCU

Ils relèvent globalement des frustrations liées à une co-construction insuffisante, des temporalités trop courtes, une difficulté d'accès aux documents ou aux services, des contraintes liées à la confidentialité ou à la dimension métropolitaine.

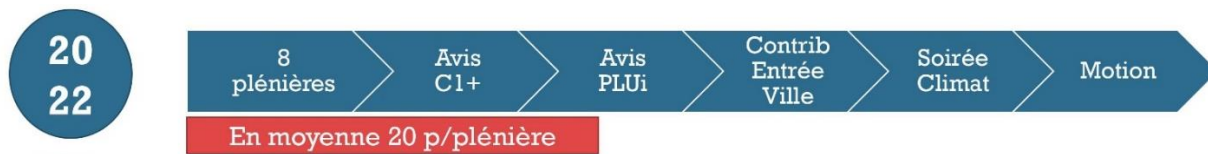
Ils proposent de retravailler le lien avec les élus de la commune, voire de la Métropole selon les sujets et demandent plus d'appui technique, ainsi que d'être associés dans l'évaluation de certains documents (Charte communale par exemple).

Selon les groupes, il y a un enjeu à :

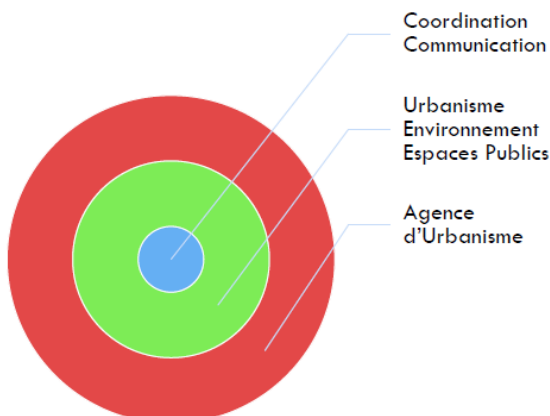
- revoir le périmètre de travail (transformer le GT PLUi en GT Aménagement et urbanisme, définition de la stratégie des mobilités du territoire nord-est) ;
- intégrer les projets à différents temps pour apporter de l'expertise d'usage (GT Projets urbains, GT Mobilités)
- pouvoir donner un avis sur les processus de concertation (GT Mobilités)
- être plus en lien avec le grand public (GT PCAET)



- T1** Appel à candidats, constitution et mise en route
- T2** Construction de la charte de fonctionnement
Plénières : Foncier, Plan Climat, Malacher
- T3** Lancement GT PLUi, GT PCAEM, GT Haies et Clôtures
Plénière : PLUi
- T4** Lancement GT Entrée de Ville, Mobilités
Plénière : Polarité Nord-est, Bilan annuel



- T1** Lancement GT Malacher
Plénières : Meylan 2040, Logement
- T2** Enquête Entrée de Ville
Enquête publique PLUi, Concertation C1+
Plénières : C1+, Entrée de Ville, PLUi, Charte Communale
- T3** Lancement GT RCUM
Enquête Meylan Ville-Parc
Plénières : PCAEM, Bilan
- T4** Questionnaire Bilan
Plénières : Mobilité, Bilan



2022
Heures agents 95 jours Meylan 5 jours AURG
Dépenses 1 000 €

En complément, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise - AURG, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise et Grenoble-Alpes Métropole - SMMAG ont été mobilisés.

Globalement, les services de la commune interrogés sont satisfaits des apports de la CEM sur ces sujets complexes, de la démarche de porter à connaissance vers le grand public, du fait que ce lieu d'échanges soit mobilisable facilement. Ils apprécient l'existence d'une fiche mission fixant sujet, cadre, méthode.

Mais ils soulignent les temps de préparation parfois trop courts ou le manque de cadrage des échanges, une faible diversité des participants, le rôle parfois ambigu de la CEM dans les concertations ou un positionnement des membres parfois trop technique, allant jusque remise en cause expertise des services.

Pour la suite, ils préconisent de

- Cadrer la mission de la CEM sur des questions stratégiques et long terme
- Préparer la formulation des saisines avec les Services
- Mieux préciser la nature et le temps d'accompagnement souhaité (animation, expertise, préparation...) et en particulier sur les auto-saisines
- Articuler la CEM avec d'autres instances de participation de la commune (Conseil Municipal Enfants et Jeunes - CMEJ, Comité Consultatif Accessibilité - CCA, ...) et globalement rechercher la diversification dans les groupes de travail ouverts
- Rechercher l'expertise d'usage plus que l'expertise technique
- Sur des sujets métropolitains, réfléchir à l'accès à l'expertise externe à la commune
- Suivre et mesurer l'impact de la CEM sur les orientations et décisions

Bilan par les élus de la majorité

La CEM est un bel outil démocratique qui a globalement fonctionné :

- Des habitants, associations, élus qui se sont emparés des sujets et ont appris, partagé de l'information concernant la mise en œuvre de la politique de majorité
- Des élus conduits à se questionner et à intégrer des points de vue différents
- Des services qui apprennent de la vision usager

Ce qui se voit :

- les avis et productions
- mais aussi le mécontentement de certains, le stress des élus
- la non application de la charte notamment avec une absence de validation par les élus à différentes étapes
- un manque de retour systématique et mieux organisé vers les membres CEM
- un esprit de contestation qui rend difficile les échanges.

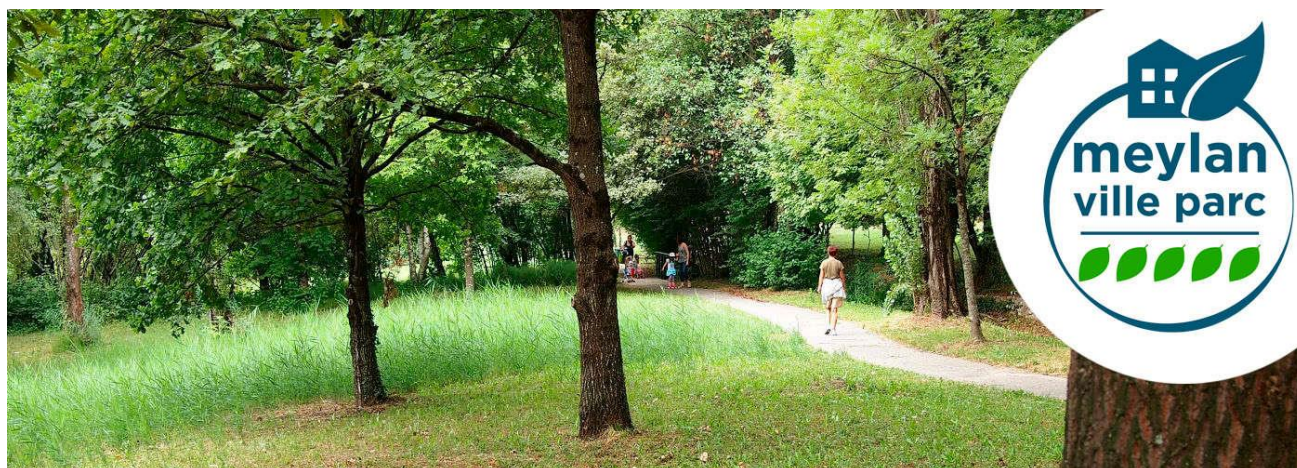
Ce qui ne se voit pas ou moins :

- le travail en profondeur que cet outil engendre pour tous
- le bénéfice de la transversalité qu'il induit.

Sur les GT, certains ont rencontré des difficultés (PLUi, Mobilités, Chauffage Urbain). Les autres sont globalement satisfaisants avec un bonus pour le groupe PCAET.

Le détail du bilan par les élus de chaque groupe de travail est présenté en annexe.

La proposition pour la suite est d'intégrer le temps long et de mener des actions de terrain, d'organiser les circuits de validation, de créer des interactions avec les autres commissions (Solidarité et Démocratie), de revoir la composition de la CEM.



Pistes de réflexion pour le renouvellement

Il ressort de ces démarches de bilan :

- La pertinence de disposer d'un comité consultatif sur l'aménagement urbain, les mobilités, l'environnement et le climat mais le besoin d'adapter les missions pour s'inscrire dans des réflexions à long terme ;
- L'intérêt d'une plénière diversifiée avec un collège d'habitants à renforcer et renouveler, mais la difficulté de positionnement des élus qui siègent au sein de la plénière ;
- Un fort engagement et une activité intense mais un partage insuffisant auprès des élus référents et plus globalement des élus du Conseil municipal générant incompréhension et frustration ;
- Une grande flexibilité dans l'organisation et les sujets de réflexion, mais un manque de formalisme dans les validations et de respect de la Charte de fonctionnement
- Le souhait de rendre visibles les actions et avis mais des moyens de communication limités, des contraintes de confidentialité et un manque de retour de la prise en compte des avis par les élus
- Un appui technique appréciable mais limité et parfois insuffisamment cadré.

Plus spécifiquement pour certains groupes de travail, le constat est fait d'une grande difficulté de co-construction quand les processus d'échanges sont complexes, les contraintes de calendrier sont très fortes ou lorsque cela concerne des sujets métropolitains.

Quelques questions clés ont été identifiées par les membres de la CEM pour guider la réflexion des élus en vue du renouvellement de la CEM.

- Quelles ambitions pour la CEM renouvelée?
- Quelles attentes des élus et limites pour assurer le nouveau cadre de travail ?
- Quels critères de saisie (ou non) de la CEM ?
- Est-il envisagé d'associer la CEM aux études d'aménagement sectorielles ?
- Quels moyens pour servir cette ambition ?
- Quelle articulation avec la Métropole ? Quel portage des avis de la CEM par les élus métropolitains ?
- Quelle place pour la démocratie participative, et en particulier pour la CEM, dans le contrat de co-développement ?
- Quelle autonomie dans l'information aux habitants ?

Le bilan de la CEM et son renouvellement sont à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 mars 2023.

Annexes

4

1. *Délibération décembre 2020*
2. *Charte de fonctionnement 2021*
3. *Liste des participants à la plénière et aux groupes de travail*
4. *Avis dans le cadre de la concertation préalable sur PLUi modification n°1*
5. *Avis modifié sur modifications n°1 PLUi*
6. *Questionnaire Ville-Parc*
7. *Avis sur concertation préalable amélioration de la C1+*
8. *Motion sur plan de circulation Vercors-Granier,*
9. *Réunion publique : soirée “La Planète, vous la voulez bleue ou bien cuite”,*
10. *Motion Budget Climat,*
11. *Alerte sur le Réseau meylanais de Chaleur Urbain*
12. *Entrée de Ville : questionnaire et synthèse*
13. *Bilan des groupes individuels*
14. *Bilan des groupes de travail*
15. *Bilan des élus de la majorité*



Contact

Mairie de Meylan
Mission Citoyenneté

4 avenue du Vercors
CS 28001
38243 Meylan Cedex

Mail : jeparticipe@meylan.fr

